

Allocution de

Vera Songwe,

Sous-secrétaire générale de l'ONU et

Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique

À la

**Cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du développement
économique.**

Réunion ministérielle

**La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du
numérique.**

M. Mohamed Benchaaboun, Ministre de l'Economie et des Finances, Royaume du Maroc,

Mme Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

Mme Sarah Mbi Enow Anyang Agbor, Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie de l'Union africaine,

Des ministres ;

M. Elsadig Bakheit Elfaki Abdalla, Président du Bureau sortant,

Messieurs les ambassadeurs et chefs de mission,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter à tous la bienvenue dans la ville historique de Marrakech, à l'occasion de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Je voudrais, au nom de la Commission économique pour l'Afrique, exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc pour la générosité dont ils ont fait preuve en accueillant la réunion de cette année et en collaborant à son organisation.

Je tiens à mentionner spécialement M. Nasser Bourita, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Mme Sarah Abor, M. Mohamed Benchaaboun, Ministre des finances et de l'économie, M. Mohammed Arrouchi, Ambassadeur du Maroc auprès de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Union africaine et l'ensemble des différentes équipes ayant travaillé sans relâche pour rendre cette rencontre possible.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Notre rassemblement ici au Maroc témoigne de la coopération qui lie de longue date le Gouvernement et le peuple marocains à la Commission économique pour l'Afrique. De fait, en ce moment où la CEA célèbre son soixantième anniversaire, il convient aussi de souligner que près de 60 ans se sont écoulés depuis la tenue de la deuxième session de la Conférence des ministres au Maroc, à Tanger en janvier 1960.

La célébration de notre soixantième anniversaire l'année dernière a été l'occasion, pour nous, à la CEA, d'engager une réflexion profonde sur nos méthodes de travail et sur ce que nous offrons à nos pays membres. Cette période de réflexion a également été opportune, car elle a coïncidé avec les réformes du système des Nations Unies dans son ensemble sous l'impulsion du Secrétaire général, Antonio Guterres.

Tout en célébrant nos succès et nos réalisations à l'occasion de l'événement CEA@60, nous sommes devenus plus déterminés que jamais à mettre nos forces au service des pays membres afin de réaliser

« l’Afrique que nous voulons » et surmonter les contraintes visibles et non visibles, dans un contexte mondial en rapide mutation.

Dans ce contexte, notre stratégie est de produire des idées pour une Afrique prospère et notre mission de proposer des idées et des actions pour une Afrique autonomisée, inclusive et transformée.

En tant que principal centre de réflexion en Afrique, la CEA produira des connaissances pertinentes et des travaux de recherche appliquée pour guider les pays membres sur la voie du développement durable et inclusif.

Utilisant son pouvoir de mobilisation, la CEA continuera d’offrir des plates-formes intergouvernementales pour débattre des questions transfrontières, sous-régionales et d’intérêt commun et y apporter des réponses.

Au niveau opérationnel, nous continuerons d’aider les pays à mettre en œuvre des solutions novatrices, de leur fournir les formations nécessaires et de les doter des capacités et de l’expérience dont ils ont besoin.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre détermination et notre engagement croissants, nous avons choisi pour thème de la Conférence des ministres de cette année, « la politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l’ère du numérique : une stratégie pour l’Afrique ». Ce thème nous permet non seulement de débattre de trois questions d’actualité qui intéressent tous nos pays membres, à savoir la

mobilisation des ressources, la création d'emplois et la croissance inclusive, mais aussi de nous pencher sur les possibilités offertes par la numérisation rapide pour traiter ces questions pertinentes.

Permettez-moi de placer l'examen de ce thème dans le contexte plus vaste de la croissance et de la réduction de la pauvreté sur le continent.

Après une période de croissance modérée, les perspectives commencent à être positives. La croissance devrait s'accélérer en 2019, passant de 3.2 pour cent en 2018 à 3.4 pour cent en 2019, grâce au renforcement de la demande mondiale de produits africains, à la hausse des prix du pétrole et de la consommation privée, aux investissements soutenus dans les infrastructures et à la hausse de la production pétrolière. Malgré cette tendance positive, les niveaux de croissance varient considérablement d'une sous-région à l'autre. L'Afrique de l'Est, regroupant principalement des pays qui ne sont pas riches en ressources, est en tête du peloton, affichant une croissance estimée à 6,2 % en 2019, tirée par l'augmentation des dépenses publiques dans les infrastructures et le boom de la construction, de l'immobilier et du commerce de détail.

D'autre part, l'Afrique australe, malgré une certaine reprise, ne devrait atteindre que 2,1 % cette année. Il convient également de noter que certaines des plus grandes économies africaines : l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud, rebondissent du fait de la reprise de la consommation privée, mais les niveaux de croissance restent faibles.

Toutefois, dans toutes les sous-régions, le taux de croissance par habitant est inférieur au taux de croissance démographique.

En fait, dans l'ensemble, les niveaux de croissance restent inférieurs à ce qu'ils devraient être pour que le continent réalise les objectifs de développement durable. Pour y parvenir, l'Afrique doit tripler le taux de croissance actuel de 3,2 % en 2018, ce qui demandera une augmentation des investissements et de la productivité. En outre, la croissance du PIB par habitant, de 0,6 % en 2018, est trop faible pour influencer sur la pauvreté et les inégalités.

Les niveaux de pauvreté restent alarmants. Pendant la période couverte par les OMD, même si la proportion d'Africains extrêmement pauvres est passée de 57 % en 1990 à 43 % en 2012, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté sur le continent est passé de 287,6 millions à 388,8 millions sur cette même période.

La CEA a récemment mis en place une horloge africaine de la pauvreté afin d'aider les décideurs politiques du continent à évaluer les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté dans la vie réelle et en temps réel. Aujourd'hui, l'horloge indique que plus de 400 millions de personnes en Afrique, soit environ 33 pour cent de la population, vivent dans l'extrême pauvreté. En ce jour du 25 mars 2019, l'horloge dénombre environ *5,552 (use clock)* personnes qui ont échappé à la pauvreté, mais *5,435 (use clock)* autres qui y sont tombées.

Pour placer l'Afrique sur la voie de la transformation économique et sociale, il est impératif de mettre en avant des réformes, des investissements et des innovations durables.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Au cœur de ce discours, il y a la politique budgétaire en tant qu'outil de développement et la manière dont les pays africains peuvent tirer parti de la politique budgétaire pour parvenir à réaliser une croissance inclusive, les ODD et l'Agenda 2063.

L'Afrique a un déficit de financement énorme et croissant, face à ses besoins de développement. Le déficit d'infrastructures, qui constitue un obstacle majeur à l'amélioration des capacités de production, est estimé entre 130 et 170 milliards de dollars par an, dont le continent mobilise environ la moitié. À un niveau plus global, pour que l'Afrique puisse réaliser le Programme 2030, les besoins de financement supplémentaires se situent entre 614 et 638 milliards de dollars par an, tandis que les besoins de dépenses supplémentaires pour réaliser le Programme 2030 dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur s'élèvent à 1,2 milliards de dollars par an. Cela représente environ 11 % du PIB entre 2015 et 2030.

En dépit de cet énorme déficit de financement, les pays africains pourraient accroître les recettes publiques de 12 à 20 % du PIB en adoptant une politique budgétaire appropriée ; en taxant les secteurs difficiles à atteindre comme l'agriculture, le secteur informel et l'économie numérique ; en améliorant la mobilisation des recettes non

fiscales ; en exploitant les technologies de l'information et du numérique pour élargir l'assiette fiscale, réduire le coût du recouvrement des recettes, améliorer l'administration fiscale ; en renforçant les mesures de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Une autre dimension importante du débat sur la croissance et la réduction de la pauvreté concerne le secteur privé et le commerce.

Le secteur privé est le moteur de l'économie africaine ; il représente plus de 80 % de la production totale, les deux tiers de l'investissement total et les trois quarts du crédit total à l'économie. Le secteur privé emploie environ 90 % de la population active en âge de travailler.

Néanmoins, la main-d'œuvre dans le secteur privé est souvent informelle et caractérisée par une faible productivité. Le secteur informel représente 40 % de l'économie africaine et plus de 60 % de l'emploi. Les emplois salariés permanents dans ce secteur ne représentent en moyenne que 10 % de l'emploi total.

Il ne fait aucun doute qu'il est nécessaire de faire davantage pour stimuler l'énorme potentiel du secteur privé africain afin de réaliser "l'Afrique que nous voulons".

L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), qui doit créer un marché intérieur de 1,2 milliard de dollars pour les biens et services produits sur le continent, offre l'occasion de renforcer le secteur privé africain, formel et informel, en une période où la géopolitique rend les perspectives du commerce de l'Afrique avec le reste du monde incertaines.

Selon les estimations de la CEA, la ZLECA augmentera le commerce intra-africain de plus de 50 %, le PIB du continent de plus de 40 milliards de dollars et les exportations de plus de 55 milliards de dollars. Dans le domaine de l'agriculture, où sont employés de nombreux pauvres sur le continent, un plus large accès aux marchés peut stimuler la croissance et la création d'emplois dans ce secteur.

À cet égard, la ZLECA offre d'énormes possibilités de création d'emplois, de croissance dynamique et d'autonomisation économique pour les femmes et les groupes marginalisés tels que les réfugiés et les personnes déplacées. En rendant les économies africaines plus compétitives et en permettant le développement et la mise à niveau des chaînes de valeur régionales, les réformes connexes visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA contribueront à améliorer les résultats commerciaux et aideront les pays à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Avec la ZLECA, l'Afrique est sur le point de prendre véritablement et activement en main son développement et de faire de « l'Afrique que nous voulons » une réalité. À ce jour, 52 pays ont signé l'Accord portant création de la ZLECA, 19 l'ont ratifié et déposé leurs instruments de ratification auprès de l'Union africaine. Quatre autres

pays ont ratifié l'Accord, en attendant le dépôt de leurs instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine. Nous n'avons besoin que de trois ratifications supplémentaires pour que l'Accord entre en vigueur.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Nous comptons sur vous pour que cela se produise d'ici la prochaine Conférence de l'Union africaine.

Au-delà de la ratification, nous devons aussi porter notre attention en particulier sur les contraintes pesant sur l'offre, qui ont également constitué d'importantes barrières non tarifaires au commerce intra-africain. L'absence d'investissement dans l'infrastructure et la logistique qui faciliteront l'accès aux marchés en est un élément clef. Cela nous ramène à l'impératif de mobiliser des ressources pour financer les investissements sur le continent.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Alors que nous réfléchissons à la stimulation d'une croissance inclusive, au renforcement du secteur privé, au parti à tirer de la ZLECA et à la mobilisation de billions de dollars pour le développement de l'Afrique, nous avons d'énormes possibilités que nous offre la numérisation rapide en cours.

Pour l'économie en général

La Banque mondiale estime que l'économie numérique représentera 11 billions de dollars en 2016 et 15,5 % du PIB mondial. Sa croissance dépasse celle de « l'économie traditionnelle » et, dans moins d'une décennie, l'économie numérique devrait représenter 25 % du PIB mondial.

L'économie numérique est tout aussi prometteuse en Afrique et a le potentiel de définir la voie que la transformation économique est susceptible de prendre. Dans plusieurs pays africains, l'économie numérique devient l'un des principaux moteurs de la croissance, représentant plus de 5 % du PIB.

Au Kenya, les services financiers mobiles ont révolutionné le secteur financier et accéléré le rythme de l'inclusion financière. En moyenne, les Kenyans ont effectué en 2018 des transactions mobiles d'un montant de 100 millions de dollars par jour, soit 40 milliards de dollars par an et près de la moitié du PIB du pays. Le Sénégal s'est fixé pour objectif de tirer 10 % de son PIB de l'économie numérique d'ici 2025.

De même, le commerce numérique en Afrique connaît une croissance rapide, à un taux annuel estimé à 40 %, et devrait atteindre plus de 300 milliards de dollars d'ici 2025. À l'échelle mondiale, le commerce numérique représente plus de 11,5 billions de dollars et devrait atteindre plus de 23 billions de dollars d'ici 2025.

Avec un impact dans un large éventail de secteurs, notamment les technologies de l'information et de la communication, le commerce, les transports, l'éducation, la santé, l'agriculture et les services publics, l'économie numérique offre d'énormes possibilités de croissance inclusive sur le continent.

Pour le secteur privé

L'avènement de la numérisation a perturbé les modèles commerciaux traditionnels en facilitant l'émergence de divers sous-secteurs de produits et services en ligne, avec des conséquences pour le secteur privé en Afrique.

La numérisation réduit les barrières à l'entrée et élargit l'accès aux marchés pour les entreprises, modifie la façon dont les entreprises conçoivent et créent leurs marques et leurs produits, communiquent et fournissent des services à leurs clients. Dans ce contexte, les possibilités sont infinies pour les petites et moyennes entreprises, qui représentent plus de 70 % des entreprises africaines.

Ces possibilités, qu'améliore l'accès accru aux marchés qu'offrira la ZLECA, peuvent produire des dividendes porteurs de transformation pour le secteur privé, la création d'emplois et la croissance inclusive sur le continent.

Pour la politique budgétaire

Le numérique offre aux gouvernements la possibilité d'élargir la base de l'économie et, partant, d'accroître la mobilisation des recettes publiques, en s'appuyant sur la facilitation du commerce, l'investissement privé et le développement du secteur privé, qui sont autant de vecteurs de croissance.

Nous savons également que la numérisation peut être un outil important pour améliorer le rendement des recettes intérieures grâce au renforcement de l'administration fiscale. Nos travaux de recherche ont montré que les pays africains pouvaient augmenter les recettes fiscales de 3 à 4 % en intégrant dans le filet fiscal les secteurs "difficiles à taxer", tels que l'agriculture, l'économie numérique et le secteur informel.

Pour ce faire, les autorités fiscales peuvent tirer parti de l'automatisation des systèmes fiscaux, qui permet d'accroître le respect des obligations fiscales, de réduire le coût des opérations de contrôle et de faire gagner du temps et de l'argent en matière de recouvrement des impôts. Ainsi, les recettes augmenteraient encore de 4 % du PIB.

L'automatisation des systèmes fiscaux offre un autre avantage : les autorités fiscales disposent d'un plus grand nombre de données pour calculer efficacement l'impôt et sont à même de prendre de meilleures décisions en matière fiscale à partir de renseignements plus précis.

Au Bénin en 2017, la division de l'administration fiscale chargée des grandes entreprises a vu son portefeuille passer de 303 à 490 entreprises, grâce à une plate-forme d'échange de données avec les douanes et l'autorité des marchés publics.

De même, la numérisation, l'automatisation et les réformes entreprises par la Kenya Revenue Authority ont eu des résultats positifs. C'est ainsi que le système de transfert de fonds *M-Pesa* a transformé la façon dont la politique et l'administration fiscales sont menées. Le système comprend une application en ligne pour l'administration fiscale - le système *iTax* - qui permet aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts par voie électronique.

Au-delà de l'optimisation de la numérisation à des fins fiscales, il convient d'adapter les politiques budgétaires à la croissance rapide de l'économie numérique, afin que l'Etat puisse récupérer les taxes sur ces transactions qui lui sont dues. Seuls quelques pays d'Afrique, comme l'Afrique du Sud, ont fait des progrès dans cette direction.

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs,

Le recours à l'identification numérique, par exemple, permet d'élargir l'assiette fiscale en améliorant l'identification et le suivi des

contribuables et aide ces derniers à remplir leurs obligations fiscales par des moyens tels que la technologie mobile. De plus, l'identification numérique peut aider à rationaliser les programmes gouvernementaux de transferts monétaires, en facilitant le ciblage, en réduisant les fuites et en permettant aux pouvoirs publics de réaliser d'importantes économies. En Inde, le programme *Aadhar*, système de numéro d'identification unique, aurait permis au gouvernement d'économiser plus de 12,4 milliards de dollars.

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs,

Les possibilités offertes par la numérisation ne sont pas exemptes de risques. En outre, il existe des lacunes qu'il faut combler si l'on veut que le continent exploite efficacement le potentiel de l'économie numérique pour assurer la transformation économique.

À l'ère du numérique, il est devenu facile pour les entreprises de transférer les profits réalisés à l'aide de biens numériques - comme la propriété intellectuelle - de l'endroit où les revenus sont générés vers des territoires à faible taux d'imposition, ce qui entraîne une érosion de la base d'imposition.

Les pays africains n'y échappent pas. Des entreprises dont le siège social est situé à l'étranger sont actives en Afrique sans pour autant y avoir une présence physique. Un certain nombre d'entreprises utilisent des données qui sont difficiles à évaluer et, donc, à taxer.

Cette évolution appelle une révision des lois fiscales en vigueur, ainsi que des lois sur la propriété intellectuelle pour faire en sorte qu'elles soient conformes à l'environnement commercial actuel et alignées sur les besoins de financement du développement en Afrique. Il est, aujourd'hui plus que jamais, pertinent d'élaborer un cadre qui traite de la manière dont la politique budgétaire peut s'adapter à l'évolution de la structure de l'économie à l'ère numérique, afin de combler le déficit de recettes qui entrave la réalisation des objectifs de développement durable.

Loin de s'arrêter là, il faut faire davantage pour que l'Afrique développe pleinement l'économie numérique et en exploite le potentiel. A cet égard, il est crucial de pouvoir compter sur un environnement technologique favorable, notamment grâce à des investissements dans l'infrastructure des TIC, un cadre réglementaire solide qui garantisse la sécurité et la confiance, et un cadre harmonisé pour assurer l'interopérabilité à travers le continent, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Je suis heureuse d'annoncer que la CEA a créé un centre d'excellence numérique qui, en collaboration avec l'Union africaine, travaille à l'élaboration d'une stratégie globale de développement de l'identité, du commerce et de l'économie numériques, conformément au mandat donné par le Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2019.

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons déjà eu des discussions stimulantes sur ce thème au cours de la réunion du groupe d'experts, et nous ne pouvons qu'attendre davantage des sessions de haut niveau que nous aurons aujourd'hui et demain.

Je vous remercie de votre aimable attention et j'espère que les délibérations de la Conférence des ministres de cette année déboucheront sur des idées et des solutions pour une Afrique plus prospère.